



Déclaration de la FSU/CHSCT Académique 15 avril 2020

Le Président de la République a annoncé la « sortie progressive du confinement » et la réouverture des établissements scolaires à partir du lundi 11 mai 2020.

Le retour dans les établissements scolaires des élèves et des personnels ne peut se faire que dans le respect des précautions sanitaires nécessaires à la santé de toutes et de tous. Élèves et personnels doivent disposer de masques, de gants, de gel hydroalcoolique, et les locaux scolaires doivent être régulièrement désinfectés. Les personnels doivent également pouvoir tous accéder aux tests, et ceux considérés comme à risques pouvoir bénéficier d'ASA (autorisations spéciales d'absence) afin de ne pas s'exposer au virus. Dans de nombreux établissements, les sanitaires et des points d'eau pour le lavage des mains à la cantine ne présentaient pas au moment du confinement les garanties d'hygiène que l'on est en droit d'attendre pour nos élèves.

Selon l'évolution de l'épidémie, cette date doit pouvoir être reportée. Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, alors nous refuserons de reprendre.

Si reprise il y a, la FSU demande qu'un plan de reprise soit élaboré qui inclut une première période dédiée à partir du lundi 11 mai à une prérentrée pédagogique des personnels, afin de préparer l'accueil des élèves, de réorganiser le temps scolaire, de s'accorder sur les parties des programmes scolaires qui seront traitées en mai et juin, d'harmoniser les pratiques d'évaluation. Ce n'est que dans un deuxième temps que l'accueil des élèves pourra débuter, sur la base d'emplois du temps et d'effectifs par classe allégés pour éviter une concentration excessive d'élèves dans les cours de récréation, dans les couloirs, dans les classes. Durant les premiers jours, les équipes devraient pouvoir revenir sur la période que notre société vient de vivre, retisser le lien social et se concentrer sur l'accueil d'un public sans doute traumatisé par le confinement, la peur de la mort et le deuil. Ce n'est que dans un troisième temps que les apprentissages pourront reprendre. Dans cette période, l'apport de toutes les catégories de personnels sera déterminant : professeurs, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'Éducation Nationale, Infirmières scolaires, médecins scolaires, assistantes sociales, personnels d'éducation et d'accompagnement. Ce n'est que dans la durée que les enseignements pourront retrouver leur cours normal.

Il est nécessaire que des mesures soient prises dans le second degré pour renforcer l'offre pédagogique et l'encadrement à partir de la rentrée scolaire 2020, comme cela a été fait pour le

primaire. Après plusieurs années de non-prise en compte de l'augmentation démographique de la population scolaire, les taux d'encadrement dans le second degré se sont fortement dégradés. Nous demandons un plan d'investissement majeur dans l'éducation, la formation et la recherche : ce sont des domaines prioritaires pour des politiques de résorption des inégalités et d'investissement dans l'avenir, pour qui veut joindre les actes à la parole.

Car nous voulons prendre au mot le Président de la République, lorsqu'il s'engage pour le retour des « jours heureux » : chiche ! a-t-on envie de lui dire !

La FSU rappelle l'importante mobilisation des personnels de l'éducation nationale pour maintenir un lien éducatif et pédagogique avec les élèves durant la période, au moyen de l'enseignement à distance et de l'accueil des enfants de soignants. Les fonctionnaires, la fonction publique, ont su montré que la Nation pouvait compter sur eux, quand bien même les premières décisions à la mi-mars ont été tâtonnantes et l'imprévoyance flagrante (absence de stocks de matériel sanitaire, pénurie budgétaire dans les hôpitaux publics).

Le gouvernement doit renoncer définitivement au jour de carence, au gel du point d'indice, aux suppressions de poste, à la réforme du statut de la fonction publique, à la réforme des retraites et à la réforme de l'assurance chômage, qui vont à l'encontre des objectifs fixés lundi 13 avril par le Président de la République.